Etat des membres

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **12 (1929)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et pour la manière à la fois ferme et bienveillante avec laquelle il a présidé le Comité de Direction. Sa retraite nous prive d'un conseiller compétent et plein d'initiative qui a toujours travaillé à la défense des intérêts du tourisme suisse.

Quelques jours après la clôture de l'exercice, le 5 janvier 1930, survenait le décès de M. *G. Kunz,* ancien Conseiller aux Etats et président du Conseil du Tourisme. Nous perdons en lui un expert des plus estimés en matière de tourisme et un des promoteurs de notre Office ; nous gardons à sa mémoire un souvenir reconnaissant.

D. ÉTAT DES MEMBRES

Au 31 décembre 1929, l'Association nationale pour le développement du Tourisme comptait 167 subventionnants et membres (1928 : 168) y compris la Confédération, les Chemins de fer fédéraux, la Société suisse des Hôteliers et l'Union des Sociétés suisses de développement. Leurs versements s'élevaient à Fr. 464,970 (1928 : 443,700). La plus-value des recettes est surtout due à l'augmentation de la cotisation de la Société suisse des Hôteliers, cotisation portée de Fr. 25,000 à Fr. 45,000, en compensation de la subvention payée autrefois à l'Agence des Chemins de fer fédéraux à New-York.

Des allocations volontaires sans engagement pour la durée statutaire de 3 ans ou d'un montant inférieur à la cotisation minimum de Fr. 500.— ont été versées par 42 entreprises et corporations (1928 : 41) avec un total de Fr. 8,205 (1928 : Fr. 5,550).

Comme l'exercice 1929 marque la fin de la quatrième période triennale pour laquelle les membres de l'Association Nationale pour le Développement du Tourisme s'étaient engagés financièrement, des démarches ont été faites à la fin de l'exercice, auprès de tous les membres subventionnants, dans le but d'obtenir le renouvellement de leurs contributions. Nous nous sommes efforcés, en outre, de gagner l'adhésion à l'Association Nationale, de cercles qui s'en étaient désintéressés jusque-là et qui pourraient bénéficier de notre activité.

Nos efforts ont été couronnés de succès, la majorité des anciens membres de l'Association ayant, à la fin de l'année, renouvelé leur subvention et de nouveaux membres s'étant fait inscrire. Nous espérons que le nombre de ceux-ci s'accroîtra encore, afin que notre Association et ses organes aient la possibilité de développer leur activité au profit de l'économie nationale, d'une manière toujours plus efficace, ce que seuls des moyens financiers plus abondants leur permettront de réaliser.

E. OFFICE SUISSE DU TOURISME

1. Organisation générale

Il n'est pas inutile de rappeler ici, pour la gouverne des cercles intéressés à la propagande touristique, mais incomplètement informés sur l'organisation de l'Office Suisse du Tourisme et de ses organes, que l'activité de ces institutions est réglée par les *statuts* que l'Assemblée générale constitutive a adoptés le 28 novembre 1917 et que le Conseil fédéral a approuvés le 22 décembre de la même année, ainsi que par le *programme d'action* que le Conseil du Tourisme a fixé en 1918.

Le siège principal de l'Office à *Zurich* et son bureau auxiliaire à *Lausanne* se sont efforcés de remplir, en 1929 aussi, le plus exactement possible, les tâches qui leur sont assignées. Ils ont déployé une activité particulièrement étendue, tant en matière de propagande et de trafic qu'en ce qui touche l'économie nationale et la statistique. Cette activité comprend d'une part des tra-